

Juin 2021 N°3 Bulletin d'informations municipales



Chers St Andréennes, chers St Andréens, chers amis,

C'est la question que tout le monde se pose aujourd'hui, fatigué de subir depuis plusieurs mois les consignes de la crise sanitaire.

Les pouvoirs publics nous annoncent du mieux pour ce mois de mai et juin avec les premières ouvertures de magasins, restaurants et lieux culturels. Nous l'espérons tous ardemment mais la pandémie nous a appris à rester prudents au quotidien.

La solution tient en effet à la réussite de la vaccination de masse qui permettra de reprendre peu à peu une vie normale.

Bonne nouvelle, depuis le 21 mai 2021, la terrasse du restaurant du village : « Le st André » est réouverte, certes avec un protocole sanitaire strict à respecter mais François et sa famille sont là pour vous proposer des plats cuisinés, élaborés avec des produits frais locaux.

Au cours de la séance de conseil du mois d'avril, nous avons adopté notre budget orienté vers des projets d'amélioration du cadre de vie de notre village avec des infrastructures modernisées tant pour l'école que pour les administrés.

Tout récemment, grâce au service du Syndicat Départemental d'énergie de la Haute Garonne, la commune a pu bénéficier de la rénovation de l'éclairage public du centre village avec l'utilisation d'ampoules led à faible consommation, utilisé sur des horaires aménagés de nuit. Nous allons réaliser des économies d'énergie tout en maintenant un niveau d'éclairage suffisant. La transition énergétique, c'est d'éclairer raisonnablement et juste ce qu'il faut.

J'attire votre attention sur l'article « Urbanisme » de ce bulletin concernant les travaux nécessitant une déclaration préalable qu'il est impératif de respecter.

Merci d'en prendre connaissance.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin d'informations, ainsi qu'un bel été.

A très bientôt

David Castets

Permanences Mairie : Le secrétariat est ouvert au public :
mardi de 9 h à 12 h - vendredi de 14 h à 17 h
Pour tout rendez vous en dehors des permanences, contactez le Maire ou ses Adjoints

Au sommaire de ce numéro

- Le mot du maire
- Un mot sur notre village
- Bois communal, affouage
- Urbanisme
- Travaux en cours
- Elections
- Infos pratiques

LE VILLAGE DE SAINT ANDRE

Dans de la Feuille du Chêne de juin 2020, nous avons évoqué les cours d'eau traversant le village.

On nous a demandé s'il était possible de faire apparaître ces cours d'eau sur une carte.

Et ce faisant, nous avons constaté des erreurs. En fait certains cours d'eau étaient limitrophes d'autres communes.

Voici donc la carte

Les cours d'eau sur la commune de St André 31420

- 1 Ruisseau de Labatut
- 2 Ruisseau du Bois des Bats
- 3 Ruisseau de La Broquière
- 4 La Nère
- 5 Ruisseau d'Estansan, le long de la route
- 6 Ruisseau du Touch Mort
- 7 Le Touch
- 8 Ruisseau du Grand Bois

 Limite de la commune approximative



Les cours d'eau

L'entretien des cours d'eau relève du propriétaire du cours d'eau s'il est cadastré ou des propriétaires riverains si le cours d'eau constitue la limite cadastrale. Chaque propriétaire sur chaque berge jusqu'à la moitié du cours d'eau.

Le pôle politique et police de l'eau de la DDT31 instruit les demandes d'entretien du cours d'eau au titre du code de l'environnement et de la police de l'eau. Le curage de cours d'eau est soumis à déclaration au titre de la police de l'eau. Chaque propriétaire dépose une demande sur le linéaire qui le concerne.

L'entretien régulier étant un devoir du propriétaire, il n'y a pas d'autre aide sauf évènement exceptionnel

Randonnée possible autour du lac



Départ/Arrivée - Parking centre du village de Fabas. 12.33km

- 1: km 0.79, à gauche D3b.
- 2 : km 1.35 à gauche, chemin descendant.
- 3: km 1.99 à droite vers la forêt.
- 4: km 5.33 à gauche D52.
- 5: km 6.15 à droite sentier près de la D52.
- 6 : km 6.8 à gauche chemin blanc.
- 7 : km 7.08 traversée de la D52.
- 8 : km 9.52 Digue du Lac Saint-André
- 9 : km 10.3 À droite, ponton sur le Touch.
- 10 : km 10.91 À gauche sur la D48b

AFFOUAGE-BOIS COMMUNAL

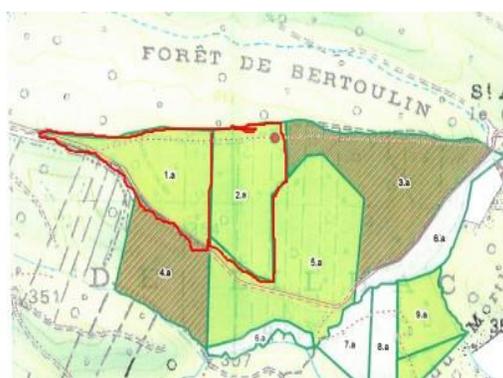
Après conseil pris auprès de l'ONF, il n'y a pas eu de coupes de bois destinées à l'affouage et à la vente de grumes en 2020.

Une coupe est envisagée en 2021, toujours dans le bois communal « parcelle 1 et 2 », voir le plan joint. Le Conseil Municipal propose, comme en 2019, du bois de chauffage coupé en 2,00 m en bord de route, au prix de 35 ou 40 € le stère (vendu par lot de 4 stères). La priorité est donnée aux habitants de la commune.

Pour tous renseignements ou vous inscrire :

Mairie 0561989677 ou

Eliane RAULET 0670351775



L'ECOLE

La Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine, ainsi Brigitte verra son travail facilité. Jusqu'à maintenant, elle faisait la vaisselle à la main pour 37 à 40 couverts à chaque repas.



TRAVAUX

Remplacement des menuiseries d'origine de l'ancienne mairie, devenues vétustes. Changement des radiateurs. Ces modifications permettent d'utiliser la salle dans de meilleures conditions. Menuiseries Pascal Bayle



URBANISME

La déclaration préalable de travaux permet à la mairie de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur sont respectées.

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Soit : extension, surélévation, véranda, pièce supplémentaire, portes, fenêtres, toiture, **(Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux) Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle. Changer des volets (matériau, forme ou couleur) Changer la toiture)**

Cette déclaration peut également être obligatoire pour la transformation d'un garage en pièce d'habitation, ravalement de façade, construction nouvelle (abri de jardin, garage etc.), piscine, installation d'une caravane dans votre jardin, clôture et mur, changement de destination d'une construction.

Chaque région a ses spécificités et ses couleurs. Aussi, toute modification d'aspect extérieur d'un bâtiment est soumise à déclaration préalable de travaux.

Lorsque les travaux consistent à repeindre A L'IDENTIQUE les volets, aucune autorisation n'est requise. **Il en va différemment si la couleur change**, et le dépôt d'une déclaration préalable s'impose alors.

Ce service est également chargé de vérifier que la déclaration de travaux est conforme au schéma directeur de colorisation de la commune dans laquelle se trouve votre habitation.

Nous demandons à toute personne ayant fait des modifications énoncées ci-dessus, sans demande préalable de travaux, de bien vouloir se rendre en mairie afin de se mettre en conformité.

SORTIR A ST ANDRE

B₂ R₁ A₁ S₁ | D₁' S₁ E₁ N₁ S₁

B₂ R₁ A₁ S₁ | D₁' S₁ O₁ U₁ S₁



« 1^{er} TOUR DE MAINS »

Reprises intemporelles non pipées

Concert à emporter



Fête de la musique 2021

LE SAINT-ANDRÉ

19 juin

Réservation :
05.61.97.65.38
res@lesaintandre31@gmail.com
31420 Saint André

19h00

TOUR DE FRANCE 2021

Etape Muret- Saint Lary Soulan – Col du Portet. Les coureurs traverseront Boussan par la RN 23 (qui sera fermée à la circulation toute la journée)

A cette occasion BOUSSAN proposera des animations, défilé et exposition de vélos fleuris, marché de producteurs locaux, grillade, et écran géant pour suivre l'étape de cette journée.



MERCREDI
14 JUILLET

TOUR DE FRANCE PARCOURS 2021

BOUSSAN

11H : CARAVANE - 13H : COUREURS



A PARTIR DE 10H30 :
Étape en direct sur écran géant
Exposition de « vélos fleuris »
Défilé de vélos
Buvette - Restauration

Contact : mairie@boussan@orange.fr / 05.61.98.77.88

5ème Recensement des oiseaux nicheurs en 2021

Depuis 1981 les chercheurs du laboratoire Dynafor de l'INRA (INRAE maintenant) recense tous les 10 ans les oiseaux sauvages qui nichent dans l'ensemble du canton d'Aurignac.

Les communautés d'oiseaux nicheurs sont connues pour être des indicateurs dans le temps des transformations des paysages agricoles. En 1982, dans la petite région naturelle des Coteaux de Gascogne au sud-ouest de Toulouse une équipe du département sciences pour l'action et le développement (SAD) du centre Inra de Toulouse avait réalisé un inventaire de ces populations d'oiseaux.

Pour le 5ème recensement, les observateurs des oiseaux ont ciculé durant le mois de Mai dans le territoire étudié, à partir du lever du soleil, pour effectuer des comptages dans 780 points (voir la carte dynamique sur le site <https://en.dynafor.fr/campagne-oiseaux-2021>)

Les comptages se font en 20 minutes à partir des chants d'oiseaux et à vue, sans piégeage et sans intervention sur le milieu.

Vous pourrez demander des informations plus détaillées en envoyant un message à: dynafor-oiseau2021@inrae.fr



ELECTIONS

ELECTIONS LES 20 ET 27 JUN 2021.

Les deux élections vont se tenir le même jour mais le mode de scrutin est différent :

REGIONALES : vous votez pour une liste. Il s'agit d'un scrutin à deux tours avec représentation proportionnelle. Les sièges au Conseil Régional sont répartis selon le pourcentage de votes obtenus

DEPARTEMENTALES : vous votez pour un binôme paritaire. Si un binôme obtient plus de la moitié des votes dès le premier tour, il est élu. Sinon un second tour est organisé. Par la suite, les Assemblées Régionales et Départementales élisent leurs présidents respectifs.

A QUOI SERVENT LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ?

Les Elections Régionales et les Elections Départementales (autrefois appelées élections cantonales) sont deux scrutins bien distincts, organisés tous les six ans pour renouveler la composition des Conseils Régionaux et des Conseils Départementaux. En France, on compte 13 Conseils Régionaux (dont l'Assemblée de Corse) et 92 Conseils Départementaux. Le mandat des Conseillers Régionaux et Départementaux, élus cette année, aurait dû courir jusqu'en mars 2022. Mais cette année il y aura l'élection Présidentielle. Donc, les Elus de 2021 siégeront 7 ans au lieu de 6.

QUEL EST LE ROLE DES ELUS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX ?

Les régions et les départements sont des collectivités territoriales (ou collectivités locales) au même titre que les communes. Leur existence est garantie par la Constitution, dont l'article 72 précise qu'elles « s'administrent librement ». Toutefois, elles ne peuvent exercer qu'un pouvoir « réglementaire ». Ce qui exclut les pouvoirs régaliens qui ne peuvent être exercés que par l'État (vote des lois, justice, diplomatie, etc...) Alors que les communes disposent d'une « compétence générale », qui intéresse tout sujet d'intérêt local, les Régions et les Départements sont délimités par la loi.

REGIONS : Elles interviennent en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formations professionnelles, de transports non-urbains (réseaux TER notamment), de la gestion des lycées.

DEPARTEMENTS : Ils exercent des compétences dans l'action sociale. Ils prennent en charge l'Aide Sociale à l'Enfance, l'Aide aux Personnes Agées, aux Personnes Handicapées, ou encore le Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils ont la compétence de la gestion des collèges.

UTILITE PUBLIQUE

Pour tout évènement que l'on peut rencontrer sur la route

- Accident, Arbre tombé sur la chaussée ou Tout autre désordre

Contacteur : 17

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sous le porche de l'Eglise. Cet appareil permet une intervention de premier secours sur des victimes d'accident cardiaque. Pour avoir une chance de sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque il faut intervenir dans les cinq à sept minutes. Chaque minute qui passe signifie 10% de chance de survie en moins. En France où 40 à 60000 personnes décèdent chaque année des suites d'un arrêt cardiaque, le taux de survie est de 2 à 4%



Les défibrillateurs automatisés sont des appareils simples d'utilisation puisqu'il suffit de les allumer, de coller les électrodes aux bons endroits indiqués et suivre l'indication de l'appareil.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : 05 61 98 96 77 mairie.standre31420@orange.fr
David CASTETS : Maire : 06 31 02 29 37- davidcastets@live.fr
Eliane RAULET:1ère Adjointe 06 70 35 17 75 - eliane.raulet@wanadoo.fr
Michel BORALI:2ème Adjoint :06 83 30 36 26 - michel.borali@orange.fr
André FORT : 3ème Adjoint 06 77 66 46 60

SAMU : 15

POLICE-GENDARMERIE : 17

SAPEURS POMPIERS : 18

URGENCES POUR SOURDS/MALVOYANTS : 114

